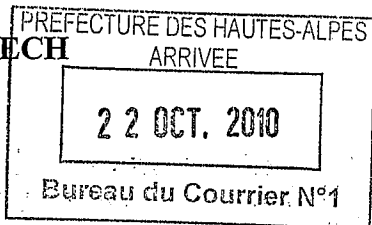


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUËCH



Séance du : 18 octobre 2010

Convocation du : 11 octobre 2010

Objet : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Maîtrise d'ouvrage de la
réhabilitation des installations défectueuses.

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de
Communes des Deux Buëch s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mescle,
Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Chevalier

Etaient présents : M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros,
M. Mescle, JM Bermond, M. Barbet, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C
Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Mezière, Roger Basset
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni

Le Président Michel Mescle invite Maurice Chautant à présenter le dossier.

Maurice Chautant Vice-Président chargé de l'environnement rappelle les
résultats des contrôles effectués par la société H2GEO sur les installations
d'assainissement non collectif.

Sur les 542 installations visitées, 93 sont classées en priorité 1 et doivent faire
l'objet d'une réhabilitation afin de respecter les normes dans le milieu naturel.
Il convient de délibérer sur la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, sachant que des
subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Hautes-Alpes
pourraient être obtenues.

Maurice Chautant propose à l'assemblée que la Communauté de Communes des
Deux Buëch assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le biais d'un
marché groupé ou à bons de commande, l'autofinancement étant couvert par la
participation financière des propriétaires.


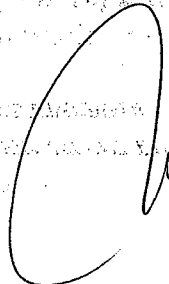
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la
proposition du Vice-Président; la Communauté de Communes des Deux
Buëch sera maître d'ouvrage déléguée des travaux de réhabilitation des
installations d'assainissement non conformes selon le bon vouloir de leurs
propriétaires et sera chargée de collecter et reverser les subventions obtenues.

Le Président est chargé de préparer l'organisation de cette opération :
consultation, demande de subvention, réunions, etc...

votants : 19
pour : 19
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mesle